#

# DÉCLARATION D’ABSENCE DE CONFLIT D’INTÉRÊTS

*Ce formulaire élaboré sur le modèle de l’Office Européen de Lutte Anti-Fraude (OLAF) doit être rempli et signé pour chaque marché public passé dans le cadre d’un projet financé par le FEDER et par chaque personne ayant participé à la procédure et ce, conformément à la note d’orientation attenante à celui-ci[[1]](#footnote-1). Il devra ensuite être remis à l’Autorité de gestion lors de l’introduction de la demande de paiement. A défaut, le marché public sera déclaré irrégulier et une correction financière appliquée.*

***IDENTIFICATION***

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Projet (nom + numéro)* |  | *Porteur du projet* |  | *Date* |  |
| Cliquez ici pour taper du texte. |  | Cliquez ici pour taper du texte. |  | Cliquez ici pour taper du texte. |  |
|  |  |  |  |  |  |
| *Référence du marché (cette référence doit être reprise dans chaque document)* |
|  |  | Cliquez ici pour taper du texte. |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| *Nom du signataire*  |  | *Date de naissance du signataire* |  |  |
| Cliquez ici pour taper du texte. |  | Cliquez ici pour taper du texte. |  |  |
|  |  |  |  |  |
| *Fonction du signataire* |  | *Rôle dans la procédure de marché public* |
| Cliquez ici pour taper du texte. |  | Cliquez ici pour taper du texte. |

DÉCLARATION

Je, soussigné(e) .........................................................., ayant participé à la procédure de passation, de sélection et/ou d’exécution du marché susmentionné, déclare avoir pris connaissance de :

1. l’article 57 du règlement relatif aux règles financières applicables au budget général de l’Union (règlement n°966/2012) ;
2. l’article 24 de la Directive sur la passation des marchés publics (2014/24/CE) ;
3. l’article 6,52 et 69, alinéa 1er, 5°,de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
4. l’article 26 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession ;
5. l’article 51 de l’arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
6. l’article 145 de l’arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d’exécution des marchés publics;
7. la note d’orientation sur la déclaration d’absence de conflits d’intérêts.

Par la présente, je déclare ne pas être, à ma connaissance, en situation de conflit d’intérêts[[2]](#footnote-2) avec les opérateurs qui ont soit posé candidature pour participer à la présente procédure de passation de marché, soit ont soumis une offre dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, ni avec les sous-traitants proposés, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre d’un groupement.

À ma connaissance, il n’existe aucun fait ou élément, passé, actuel ou susceptible d’apparaître dans un avenir prévisible, qui pourrait remettre en question mon indépendance vis-à-vis d’une de ces parties.

J’atteste que si, au cours de la procédure de sélection, de la procédure d’évaluation, de l’exécution ou de la modification du contrat, je découvre l’existence ou l’apparition d’un tel conflit, je le signalerai immédiatement à la personne compétente pour connaître de l’affaire et à l’Autorité de gestion. Si un conflit d’intérêts est établi, je cesserai, sans délai, de prendre part à la procédure d’évaluation et à toute activité connexe.

Je confirme également que j'assurerai la confidentialité de toutes les questions qui me seront confiées. Je ne révélerai aucune des informations confidentielles qui auront été portées à ma connaissance ou que j’aurai découvertes, et m’abstiendrai de faire un usage abusif des informations qui m’auront été transmises. Je m’engage en particulier à conserver de manière sûre et confidentielle les informations et les documents qui me seront communiqués ou dont je prendrai connaissance ou que je préparerai dans le cadre de l’évaluation ou suite à celle-ci, et je m’engage à ne les exploiter qu’aux seules fins de cette évaluation et à ne les communiquer à aucune tierce partie. De plus, je m’engage à ne conserver aucune copie des informations écrites reçues.

Je certifie enfin être parfaitement informé(e) des sanctions administratives, disciplinaires et pénales encourues en cas de fausse déclaration d’absence de conflits d’intérêts.

Nom : ……………………………..

Qualité : …………………………….

Signature (lieu et date): .......................

1. Toute personne participant à l’une des étapes de la procédure de passation de marchés publics (préparation, élaboration, mise en œuvre ou clôture) signe une déclaration et la remet au responsable de la procédure de passation. Cette obligation s’applique au moins aux personnes suivantes:

le responsable du pouvoir adjudicateur et toute personne à laquelle il délègue ses fonctions;

les membres du conseil d’administration;

le personnel prenant part à la préparation et à la rédaction du dossier d’appel d’offres;

les membres du comité d’évaluation;

tout expert exécutant des tâches en relation avec la préparation du dossier d’appel d’offres et/ou l’évaluation des offres. [↑](#footnote-ref-1)
2. Il y a conflit d’intérêts lorsque l’exercice impartial et objectif des fonctions d’un acteur financier ou d’une autre personne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d’affinité politique ou nationale, d’intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d’intérêt avec le bénéficiaire (y compris dans le cadre d’un bénévolat ou en tant que membre d’un comité ou d’un conseil de direction). [↑](#footnote-ref-2)